



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'An Deux Mille Quinze, le Mardi 7 avril mars à 18h30 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le mercredi 1^{er} avril, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme JEANNE, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHU Mme NADAL, M. LUCCIONI, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme ZUCCARELLI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, , Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. CAU	à	Mme FELICIAGGI
Mme BERNARD	à	M. VANNUCCI
Mme SANNA	à	M. FILONI
Mme FALCHI	à	Mme COSTA-NIVAGGIOLI
M. DELIPERI	à	M. MARCANGELI
M. LUCIANI	à	M. CIABRINI
Mme RICHAUD	à	Mme GRIMALDI D'ESDRA

Etaient absents :

M. RENUCCI, M. FALZOÏ, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	39
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de Secrétaire de séance.



Séance du Mardi 7 avril 2015

Délibération N°2015/108

Vote des taux d'imposition pour l'année 2015.

M. le Maire expose à l'assemblée :

Suite à la notification des bases et des taux d'imposition des taxes directes locales par les services de l'Etat, le produit fiscal attendu pour l'année 2015 s'élève à 31 099 687 €. (Article budgétaire 73111 du projet de budget primitif).

Comme prévu lors du débat d'orientation budgétaire, il est proposé de maintenir les mêmes taux communaux pour la taxe d'habitation (22.72 %) et la taxe foncière sur le non bâti (46.24 %). Le taux concernant la taxe foncière sur le foncier bâti progresse de 17.02 % à 18.40 %.

Je vous demande de bien vouloir adopter les taux d'imposition qui s'appliqueront sur le présent exercice :

Taxe d'habitation :	22,72 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties :	18,40 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	46,24 %

Etat 1259 notifié par les services préfectoraux :

Libellés	Bases d'impositions notifiées	Taux appliqués	Produits attendus
Taxe d'Habitation	76 157 000	22.72 %	17 302 870
Taxe Foncière sur le Foncier Bâti	74 462 000	18.40 %	13 701 008
Taxe Foncière sur le Foncier Non Bâti	207 200	46.24 %	95 809
Total			31 099 687

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Monsieur Stéphane SBRAGGIA, Adjoint délégué

Et après en avoir délibéré

Vu la loi n°82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droit et liberté de la Commune

Vu la loi n°83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi n°83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat

Vu la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Budget Primitif de l'exercice 2015 voté le 7 avril 2015

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 7 avril 2015

ADOPTE

Par 39 voix pour

Et 7 abstentions (Mme Guidicelli, Mme Grimaldi d'Esdra, Mme Simonpietri, Mme Richaud, M. Leonetti, M. Luciani, M. Ciabrini.)

Les taux d'imposition pour l'exercice 2015 tels que précisés ci-après :

Taxe d'habitation :	22,72 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties :	18,40 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	46,24 %

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en mairie.

Fait et délibéré à AJACCIO les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)



**POUR EXTRAIT CONFORME
LE DEPUTE MAIRE**

Laurent MARCANGELI

